

Les parents inquiets pour l'avenir des classes de découverte

Depuis la rentrée dernière, la Ville ne participe plus au financement des classes de découverte. Un dispositif pédagogique permettant aux élèves de CM2 de passer une semaine à la campagne, la mer ou la montagne, durant l'année scolaire. La commune déboursait 90 000 euros pour y contribuer, les familles payaient le reste de la facture, soit environ 60 000 euros. Plusieurs écoles en bénéficiaient chaque année.

Un coup de vis budgétaire qui fait râler !

Avec la mise en place des activités périscolaires liées aux nouveaux rythmes scolaires, la mairie a «gelé» cette enveloppe budgétaire pour 2014/2015. Les trois fédérations de parents d'élèves représentées à Houilles (FCPE, Peep et l'Association autonome des parents d'élèves de Houilles et environs (AAPEH)) contestent cette décision. À chaque conseil d'école, elles déposent une motion pour demander le rétablissement du dispositif.

«Ces classes de découvertes per-



Delphine Chastagner et Elsa Simonin, déléguées Peep et FCPE, regrettent que la mairie ne subventionne pas cette année les séjours pédagogiques des élèves de CM2.

mettaient aux enfants les plus en difficulté ou les plus à l'écart de leurs camarades de s'insérer », note Luc Oresve, président de la Peep locale. «Ce dispositif fonctionnait comme une sorte de fil rouge tout au long de l'année. La préparation du séjour permettait aux enfants de travailler toutes les matières », indique Elsa Simonin, de la FCPE.

Pour les fédérations de parents d'élèves, la décision de la mairie est «incompréhensible» : «On a du

mal à accepter l'argument de la Ville quand on voit comment les Tap (temps d'activité périscolaire) se déroulent, poursuit Christine Caron, déléguée Peep. Dans une ville comme Houilles, on peut tout de même avoir des Tap de qualité et des séjours scolaires.»

Difficile sans l'aide de la Ville

Sans l'aide précieuse de la Ville, l'organisation des classes de décou-

verte paraît compromise. «Comme la mairie finançait en partie, c'est le Trésor public qui se chargeait du recouvrement. Puis, la commune faisait appel à un prestataire pour l'aspect logistique, relève Delphine Chastagner, de la Peep. Maintenant, si un enseignant veut emmener ses élèves en séjour, il devra se charger de toute l'organisation et de récupérer l'argent.»

Le groupe d'opposition socialiste a interpellé le maire à ce propos, jeudi 20 novembre, au conseil municipal. «Les classes de découverte font partie du programme de l'Éducation nationale, bien qu'elle ne soient pas obligatoires. Le maire justifie leur suppression par la mise en place d'activités périscolaires. C'est incohérent, dénonce Janick Giroux (PS), conseiller municipal. Puis, il supprime un dispositif qui coûte 90 000 euros à l'année mais à côté de ça, 950 000 euros sont dépensés pour la réfection du parvis de l'hôtel de ville. Nous n'avons pas les mêmes sens des priorités.»

Renaud Vilafranca

Suspendues pour l'année

«Nous avons suspendu le budget de 90 000 euros auparavant dévolu aux classes de découverte. Les finances de la commune sont saines et, si nous voulons les maintenir ainsi, nous devons être prudents. Aujourd'hui, toutes les villes vivent dans l'incertitude de nombreuses dotations, et nous n'avons pas encore le coût définitif de l'organisation des temps d'activités périscolaires liés aux nouveaux rythmes à l'école. Tout cela nous conduit à devoir contenir le budget de fonctionnement, répond Alexandre Joly (SE), le maire. Cela ne signifie pas que nous ne financerons plus jamais les classes de découverte, mais pour cette année, je préfère geler cette enveloppe et attendre d'avoir plus de visibilité sur nos finances. Quant à mettre en parallèle les investissements que nous avons faits pour l'aménagement de la ville, cela n'a rien à voir. Ce sont des budgets distincts. La rénovation du parvis de la mairie s'inscrit dans un plan de réaménagement beaucoup plus large, engagé sur une décennie. Cela a, en outre, permis de sécuriser les abords du groupe scolaire et de favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.»

AVIS D'INSTALLATION À POISSY

Mme IDOWU AJIMISAN Temitope,
Infirmière Libérale Diplômée d'Etat,

vous annonce l'ouverture de son cabinet à compter du 1^{er} décembre 2014 au 105, rue du Général de Gaulle à Poissy.

Visite à domicile 7j/7. Consultations au cabinet sur rendez-vous de 11h30 à 14h et de 18h à 19h.

(Y compris dimanche et jours fériés).

Tél. : 06 74 74 50 64 mail : infirmiere.ajimisan@gmail.com